

Délibération de l'Assemblée des Propriétaires A.S.A. des Canaux d'Irrigation d'UR 01/2014

Nombre de membres

Af. à	en exercice	Qui ont pris
L'assemblée	Nombre de voix	Part à la
des propriétaires		décision (voix)
207	356	84

Séance du 16 mai 2014.

L'an deux mille quatorze,
et le seize mai à dix-sept heures.

Date de la convocation

23 avril 2014

Le Syndicat de l'ASA des Canaux d'Irrigation d'UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques BARNOLE, Président.

Présents : MM. BANAIGS Marcel (1 voix) - BARNOLA Jeanne (4 voix) - BARNOLE Jacques (7 voix) - BERNABEU Antoine (3 voix) - CABELGUENNE Maurice (1 voix) - CABEZUDO François (1 voix) - CARCASSONNE Augustin (2 voix) - Commune d'Ur (7 voix) - COROMINAS Sauveur (1 voix) - DAUPLES Jacques (1 voix) - DE PASTOR SUZANNE (2 voix) - DORDAN Pierre (2 voix) - GANTOU Marie-Claire (1 voix) - GARRETTE Jacqueline (1 voix) - GARRETTE Joël (1 voix) - GUIX Gilbert (1 voix) - IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - ITIER Bruno (1 voix) - LEDIG Cédric (1 voix) - MONER Henri (1 voix) - RIBOT Nicole (1 voix) - SUNE Joséphine (1 voix).

Excusé(es) ayant donné pouvoir : MARTI Augustin (7 voix) à GANTOU Marie-Claire (1 voix) - LAURENT Sandrine (4 voix) à LEDIG Cédric (1 voix) - AVIM les violettes (1 voix) à GARRETTE Jacqueline (1 voix) - PUIG Maud (1 voix) à ITIER Bruno (1 voix) - MEYA Joseph (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - AVIM Castella 1 (1 voix) à MONER Henri (1 voix) - FERNADEZ GUIRAO JAIME (1 voix) à BANAIGS Marcel (1 voix) - COMAS Josette (1 voix) à DAUPLES Jacques (1 voix) - ARNAUDIES Caroline (1 voix) à LEDIG Cédric (1 voix) - RIU René (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - FAURIE Alain (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - PLANES Henri (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - PONCET Michel (1 voix) à BARNOLE Jacques (7 voix) - BRAGULAT Rose (1 voix) à GUIX Gilbert (1 voix) - Raymond RIBOT (2 voix) à RIBOT Nicole (1 voix) - GARRETTE Françoise (1 voix) à GARRETTE Joël (1 voix) - DOMENECH Marie (8 voix) à BERNABEU Antoine (3 voix) - BERNABEU Jeannine (1 voix) à BERNABEU Antoine (3 voix) - LLANAS Jean-Claude (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - LICCIARDI François (1 voix) à IND. LLANAS-DUPOND-LICCIARDI (3 voix) - BANAIGS Bernard (3 voix) à BANAIGS Marcel (1 voix).

Secrétaire de séance : M. DORDAN Pierre.

Administratif(s) présent(s) : Cédric LEDIG, secrétaire.

Objet : Carence de Quorum

VU l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 ;
VU le décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006 ;
VU les statuts de l'ASA des Canaux d'Irrigation d'UR ;
VU les articles 6 et 7 des statuts de l'ASA CI UR ;

Monsieur le Président, après avoir fait appel des membres présents et représentés, indique à l'assemblée que les conditions du quorum (84 voix présentes ou représentées sur 356 voix) ne sont pas remplies pour délibérer valablement en assemblée générale.

Monsieur le Président conformément à l'article 7, 5^{ème} alinéa des statuts, indique que de facto une deuxième assemblée se tiendra, dans le même lieu à 18 heures.

Monsieur le Président précise que l'assemblée prévue à 18 heures n'exige pas de quorum pour délibérer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la DDTM le :
Publiée et/ou notification le :
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Président,

Le Président,

Jacques BARNOLE